

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 84 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 06 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-
Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme
SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme
LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Arme-M FRELIER Laurent- M.
SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme DUPONT Karine

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO
Laurence

.Etaient absents excusés- Néant

**Délibération portant réalisation d'un emprunt à annuités réduites d'un
montant de 300 000 € auprès du Crédit agricole.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que pour financer les opérations d'investissement réalisées sur 2014, il
convient de solliciter un prêt d'un montant de 300 000 €.

Le Crédit agricole a été sollicité et a fait la proposition suivante :

-Type de financement : prêt moyen terme à annuités réduites

-Durée : 20 échéances

-Frais de dossier : 600 €

-Pas de part sociale.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï m'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité :

-De contracter un prêt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

-Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt ;

-Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

